

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

18 septembre 2020

Etaient présents: Messieurs IRIART Jean Pierre, ELIÇABE Yves, PARADIS Sébastien, UTHURRY Dominique, ELIÇABE Nicolas, UTHURRY Jean, Mmes IRIART Hélène, CAMUS - ETCHECOPAR Arantxa, ELISSONDO Annie, DUBOIS Béatrix,

Absent excusé : SALLABERRY Alexis (procuration à Jean-Pierre IRIART)

Secrétaire de séance : PARADIS Sébastien

DESIGNATION DELEGUES CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CAPB)

Considérant l'appartenance de la commune d'ALOS-SIBAS-ABENSE à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement lors du transfert d'une compétence des communes à la CAPB.

Arantxa CAMUS-ETCHECOPAR est élue à l'unanimité au poste de titulaire au sein de la CLECT de la CAPB.

Jean Pierre IRIART est élu à l'unanimité au poste de suppléant au sein de la CLECT.

VOIRIE

- Point programme voirie 2020

Le Maire informe le conseil sur le bon de commande fait dans le cadre du programme de voirie du SIVOM

• Route de la mairie	1.115,50€
• Tronçon Chemin Kihillaborda	15.101,66€
• Chemin Karrika	6.777,60€
• Fronton Alos	2.972,97€
	25.967,73 HT (soit 31.161,28€ TTC)

L'enveloppe du SIVOM étant de 28.597,20€ TTC, le reliquat (soit 2.564,28€) sera soit financé sur les fonds propres de la commune, soit pris sur le montant de l'enveloppe 2021.

- Rendu étude du Conseil Départemental sur la sécurisation des voies.

Le Maire rend compte du rendu de l'étude du conseil départemental qui portait essentiellement sur 3 points à sécuriser :

- Croisement RD 247 / VC n° 8 Route d'Alos à Abense
- Traversée d'Abense RD 57

- Route de Sibas - croisement Kürütxeta.

Deux études complémentaires à demander :

- Au niveau du Restaurant du Pont d'Abense
- Descente de la mairie vers Alos au niveau du virage de chez Saucès.

- **Diagnostic dossier ouvrages d'art - (ponts et murs de soutènement)**

Le Maire fait savoir qu'il a déposé un dossier de candidature auprès du Conseil Départemental pour examen de plusieurs ouvrages (murs et ponts) et que le dossier a été accepté.

Les points seront à hiérarchiser selon les urgences au vu du diagnostic qui sera réalisé gratuitement par les services du Conseil Départemental dans le cadre de la gestion des ouvrages d'art.

- Pont route Ossas
- Mur soutènement parking fronton Abense
- Mur soutènement au niveau de chez Mme Berterreche de Menditte (Salaberrria)
- Mur soutènement bâtiment communal Abense

- **Convention de financement réfection voirie secteur Kürütxeta-Abense avec la CAPB**

Monsieur le Maire, fait savoir au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération a lancé le projet de renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable vieillissant qui alimente le bourg d'Abense-de-Haut. L'opération s'étend depuis le bourg jusqu'à l'intersection avec la route de Sibas (Kurutxeta), sur un linéaire de 1 020 mètres et permet le dévoiement du réseau en domaine public. Elle concerne :

- la fourniture et pose de 1020 ml de canalisation sous pression fonte 125 mm sous voirie et accotement ;
- la reprise de 12 branchements ;
- la reprise de 2 poteaux incendie sur la nouvelle conduite qui sera mise en oeuvre ;
- la fourniture et pose de pièces de raccordement, de coudes et pièces spéciales.

Il a été convenu que

- les réfections de chaussées seraient réalisées par la commune d'ALOS-SIBAS-ABENSE après les différents travaux des concessionnaires avec une participation de la Communauté d'Agglomération de 22 500 €.

- La commune d'ALOS-SIBAS-ABENSE sera le maître d'ouvrage des travaux de réfection des chaussées. La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'engage à verser sa participation financière à hauteur de 22 500 € après réception du procès-verbal de réception des travaux.

Il fait savoir qu'une convention entre les deux parties doit être signée afin de définir les modalités de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ces travaux.

- Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :
- - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Remplacement secrétaire de mairie - Arrêt de travail-

Monsieur le Maire rappelle que pour le remplacement lors des congés d'été de la secrétaire de Mairie il a été fait appel à Mme Isabelle Etcheto, dont le statut d'auto-entrepreneur lui permet de facturer à la commune en prestation de service. Il fait savoir qu'elle a effectué 14 heures de permanences au tarif horaire brut de 30€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de régler la prestation de service à Mme Etcheto sur la base horaire brute de 30€ pour 14 heures réellement effectuées.

2. Remplacement secrétaire de mairie - mi-temps thérapeutique- ETE 2020

Monsieur le Maire rappelle que durant l'été 2020 Sally Uthurry a assuré le remplacement de la secrétaire de mairie en situation de mi-temps thérapeutique.

Elle a effectué 21 heures de permanences, réparties entre le mois d'août et début septembre.

Monsieur le Maire propose de lui régler une indemnité de 420 € brut. Celle-ci sera soumise au prélèvement de la CSG et de la RDS.

3. Acceptation recettes à encaisser

Le Conseil Municipal, **accepte** l'encaissement des sommes suivantes :

- SAS Chimix 100,00€ (concession cimetièrre : urne Sutton Richard)
- EDF 1.163,90€ (trop réglé)
- EDF 4.520,50€ (trop réglé)
- TEREGA 131,00€ (Redevance Occupation du Domaine Public)
- ENEDIS 212,00€ (Redevance Occupation du Domaine Public)

4. Proposition indemnisation arrêt de travail secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'indemnisation de Groupama d'OC (CIGAC) pour l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie.

- du 08-06-2020 au 24-07-2020, arrêté à la somme de 2.646,97€, compte tenu de la franchise de 10 jours,
- du 25-07-2020 au 31-07-2020 arrêté à la somme de 494,99€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire accepte le montant du remboursement du CIGAC pour les sommes de 2.646,97€ et 494,99€

5. Devis XMS (serrurerie):

Le Maire donne lecture d'un devis de XMS pour la réalisation de 3 mains courantes au cimetière d'Alos (accès à l'église) et la réfection de la main-courante de l'escalier d'accès par la place, pour la somme de 3.540€ TTC. Ceci dans le cadre du programme accessibilité.

Accord du conseil municipal.

6. Redevance occupation des sols GRDF

Le Maire fait savoir qu'afin de percevoir des redevances de GRDF (occupation classique du réseau et occupation temporaire pour chantier), il convient de délibérer en ce sens.

Accord du conseil municipal.

7. Virement de crédit :

Délibération à prendre pour ouverture crédit au compte 673 pour 12€ afin de rembourser les services d'Orange.

Accord du conseil municipal.

8. Inventaire des friches :

Le Maire fait savoir qu'en collaboration avec la CAPB un inventaire des friches (biens bâtis ou non bâtis sans usage depuis plus de deux ans) a été réalisé. Il s'agit d'un premier état des lieux qui sera affiné et complété pour bilan examen et des situations individuelles.

Ce repérage a pour objet de créer dans un premier temps une base de données visant à consolider la connaissance du phénomène de friches et dans un second temps, à explorer les possibilités.

9. Gestion salle communale :

Beatrix Dubois, conseillère chargée de la gestion de la salle, propose :

- d'effectuer des retouches de peinture extérieure côté nord : devis Xibero Matériaux pour 440€ - Le travail sera à faire par les conseillers.
- de fixer le montant de la location de la vaisselle achetée cet été (hors location salle). Proposition 0,40€ / assiette et couverts.

Accord du conseil municipal

10.Compte-rendu réunion SIVU Haute-Soule Barétous :

Compte-rendu (réunion 09/09/2020) d'Annie ELISSONDO déléguée communale au SIVU Haute-Soule Barétous :

1-Installation du nouveau conseil syndical :

- Élection du Président : Mme Lydie Althapé (Lanne)
- Vices-Présidents : Alain Taboada (Trois-villes)
Laurence Domecq (Montory)
Kévin Letout (Tardets)

2-Finances :

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2019.
- Vote du budget primitif 2020 :
 - Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 304 410 €
 - Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 22 166 €
- Budget annexe aménagement de la maison Elisseche (par les communes concernées):
 - Approbation du compte administratif et compte de gestion 2019.

- Vote du budget primitif 2020 :
 - Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 20 500€
 - Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 53 462€

3-Questions diverses :

Mme Althapé insiste sur la nécessité de mettre en place de nouveaux projets, pour le que SIVU perdure, et que les dotations de l'État ne soient pas suspendues.

Pour lancer cette nouvelle dynamique, les réunions du SIVU devraient être plus fréquentes, pour permettre aux délégués communaux de travailler sur de nouvelles idées et donner un nouvel élan au développement touristique dans nos villages.

Vote du maintien de l'indemnité annuelle de l'expert-comptable.

Évocation d'une possible actualisation des statuts du Sivu Tourisme, afin de les compléter.